

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2026

**DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 1751

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Allegret-Pilot, Mme Robert-Dehault, Mme Hamelet et M. Dragon

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie et au suicide assisté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression « aide à mourir » est un euphémisme volontairement ambigu, qui tend à infantiliser et à induire en erreur nos concitoyens. Le législateur doit nommer clairement les actes pour assumer son intention, éviter les dérives d'interprétation et garantir tant l'intelligibilité de la norme que la sécurité juridique.